DEPARTEMENT de l'ARIEGE **COMMUNE DE BRIE**

Arrondissement de Pamiers

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Acte n°2025 D017

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BRIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle PEYREFITTE, Maire.

Etaient présents : **M. BELONDRADE** Daniel, **M. DEGRACIA** Jérôme, **Mme DREUJOU-AVOIRON** Marie-Odile, **M. MIROUZE** Lilian, **Mme SOUM** Marie-Françoise, **M. THOMAS** Armand, **M. VIUDEZ** Thierry

Absents excusés : **Mme DESCOINS** Céline, **M. JARLAN** Philippe, **Mme MINATI** Céline

Secrétaire de séance : Mme SOUM Marie-Françoise

Conseillers en exercice	Conseiller présents	Nombre de votants
11	8	8

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL Transformation Ecologique d'un montant total de 130 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation énergétique de la salle polyvalente

Mme le Maire rappelle la délibération n°2025 D011 du 8 avril 2025 relative à la demande de prêt à la Banque des Territoires pour le financement des travaux de la salle polyvalente :

- Prêt de 150 000 €
- Taux 2.4% + 0.4% de marge, soit 2.8%
- Durée : 25 ans
- Remboursement trimestriel
- Annuités constantes : 8 336,32 €
- Total intérêts au bout des 25 ans : 58 408 €, soit un remboursement total de 208 408 €

Après vérification budgétaire et compte-tenu des factures déjà payées pour les travaux, il s'avère qu'une somme à emprunter de 130 000 € est suffisante.
Mme le Maire propose donc de passer la somme à emprunter de 150 000 € à 130 000 €.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la Banque des Territoires pour un prêt de 130 000 €, et :

- Pour le financement de cette opération, autorise Mme le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 130 000 € (cent trente mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Date de transmission de l'acte: 09/07/2025
Date de reception de l'AR: 09/07/2025

009-210900676-2025D017-DE
A G E D I

Ligne du Prêt : Prêt Transformation Ecologique

Montant : 130 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

- Et à cet effet, le Conseil autorise Mme le Maire, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait et délibéré à BRIE, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Isabelle PEYREFITTE

MAIRIE de BRIE (ARIÈGE)

Date de transmission de l'acte: 09/07/2025
Date de reception de l'AR: 09/07/2025

009-210900676-2025D017-DE
A G E D I